

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2015

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente, puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Délégation du service public d'eau potable :

Le contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune avec la Société VEOLIA arrive à échéance le 31 mai 2016. Le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable au vu d'un rapport établi en application de l'art. L1411-4 du code général des collectivités territoriales. Au vu de cet exposé, il a été décidé de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la commune pour une durée de 12 ans.

Délégation du service public d'eau potable : élection des membres de la commission d'ouverture des plis

Le conseil municipal a ensuite procédé à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis. Ont été élus : TITULAIRES : M. BARBAUX Denis, Mme FALLICA Christine et Mme JACQUIN Maryse.
SUPPLEANTS : M. ANDRIEU Jacques, M. DUDNIK Serge et Mme VIDBERG Katia

Démantèlement du Réseau national de l'alerte (RNA) :

Le réseau national de l'alerte (RNA) a été remplacé par le nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP) et sera définitivement arrêté d'ici la fin de l'année 2015.

La commune possède une sirène intégrée à ce réseau RNA et à ce titre, l'Etat propose de les céder gratuitement aux communes qui le souhaitent, par le biais d'une convention. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la convention de cession, la sirène demeurera propriété de l'Etat et restera à son emplacement actuel.

Acquisition de terrains :

Le conseil municipal accepte l'achat des 3 parcelles cadastrées :

- B 161 (aux Bigornes) d'une surface de 1 ha 85 a 64 ca au prix de 5 100 €
- B 196 (aux Bigornes) d'une surface de 1 ha 90 ca au prix de 4 900 €
- B 246 (banc de Grèce) d'une surface de 7 ares 61 ca au prix de 2 000 €.

Il autorise le maire à signer tous documents relatifs à ces achats.

Assiette et destination des coupes 2016 :

Le conseil municipal décide de demander l'assiette des coupes de l'exercice 2016 dans les parcelles 6 af, 8 af, 9 af, 10 af de la forêt communale ainsi que la vente sur pied, par les soins de l'ONF, en bloc, des produits de ces parcelles.

Décision modificative des budgets :

Le conseil municipal approuve quelques modifications budgétaires notamment au budget général pour le paiement d'une étude pour l'aménagement de l'avenue Paul Morel, l'acquisition de matériel pour l'atelier (débroussailleuse, valise outils), pour l'achat de terrains, de signalétiques, d'un aspirateur pour l'école maternelle et d'un téléphone portable.

Rapport annuel d'activité 2014 de la CAV :

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité annuel 2014 et du compte administratif de la CAV.

Demande de subvention :

Un projet d'installation d'analyseurs de chlore et de turbidité ainsi qu'une télésurveillance est envisagé aux réservoirs des rues Neuve et Touvot à NAVENNE.

A ce titre, le conseil municipal décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour l'installation de ces matériels.

Rétrocession de concession :

Le conseil municipal accepte la rétrocession à titre gracieux d'une concession qui avait été acquise dans l'ancien cimetière par une administrée qui ne souhaite plus être inhumée dans cette concession.

Vente d'un bien immobilier :

Il accepte la vente de la maison située au 4 rue Michelet, cadastrée AD 243, d'une surface de 106 m² pour un montant de 55 000 €.

Pouvoirs délégués

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 28 septembre 2015 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire

A. BOUDOT

